

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2010

L'an deux mille dix, le vingt cinq mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame PINEAU, Maire.

**Étaient présents** : MM. PINEAU, Maire, MORTEAU, Alain BODET, SIRET, RIFFAUD, DELAIRE, ALTARE, Adjoints, BEVILLON, PIVETEAU, BRIEAU, VERDEAU, REMAUD, HAYREAU, BONNIN, LIMOUZIN, Nathalie BODET, GUERIN, BARRAUD, HERBRETEAU, GABORIEAU, Conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** :

- Monsieur LANDAIS ayant donné procuration à Madame PINEAU,
- Madame CROISÉ ayant donné procuration à Madame REMAUD
- Madame GUICHETEAU ayant donné procuration à Monsieur HAYREAU,
- Monsieur CREPEAU ayant donné procuration à Monsieur MORTEAU,
- Monsieur MERLET.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire au sein du conseil. Madame VERDEAU est élue à l'unanimité.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 25 février 2010 est approuvé à l'unanimité

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, Madame le Maire sollicite du conseil municipal l'inscription d'une délibération supplémentaire relative à la construction d'un accueil périscolaire et d'un centre de loisirs – validation du programme – lancement de la procédure de recherche de la maîtrise d'œuvre. Le conseil municipal acquiesce à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR :

.../...

## COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2009 – BUDGET COMMUNE

Hors la présence de Madame le Maire, sous la présidence de Monsieur MORTEAU, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif 2009 qui peut se résumer ainsi :

### DÉPENSES/RECETTES

	résultat de l'exécution		
	mandats émis	titres émis	résultat/solde
<b>total du budget</b>			
fonctionnement	3 565 341.42	4 179 139.88	+ 613 798.46
investissement	2 576 493.10	1 963 108.97	- 613 384.13
002 résultats reportés de fonctionnement		376 391.79	376 391.79
001 solde d'investissement		79 177.63	79 177.63
<b>Résultats cumulés</b>			
fonctionnement	3 565 341.42	4 555 531.67	990 190.25
investissement	2 576 493.10	2 042 286.60	- 534 206.50

### RESTES À RÉALISER D'INVESTISSEMENT DÉPENSES/RECETTES

restes à réaliser			Résultat d'exécution	
dépenses	recettes	solde	excédent	déficit
			Résultat cumulé	
722 437.08	343 000.00	- 379437.08		- 913 643.58

Madame le Maire reprenant sa place en séance, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2009 du comptable en tous points semblable au compte administratif 2009.

.../...

## COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2009 – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Hors la présence de Madame le Maire, sous la présidence de Monsieur MORTEAU, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif 2009 qui peut se résumer ainsi :

libellé	fonctionnement		investissement	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
résultats reportés de 2008	-	134 112.78	-	232322.51
opérations de l'exercice	110367.54	177 960.83	374 510.26	251985.19
résultat de l'exercice	-	67 593.29	122 525.07	-
résultat de clôture	-	<b>201 706.07</b>		<b>109 797.44</b>
Restes à réaliser	-	-	314 122.68	-

Monsieur ALTARE remémore les différents programmes d'assainissement ayant eu lieu en 2009 et ceux commencés en 2009 qui se poursuivront en 2010 :

- RD 160,
- Place des Trois Chênes,
- Rue du Général de Lespinay,
- Rue de la Maison Neuve

Madame le Maire intervient pour rappeler que Jean-Claude LANDAIS a toujours considéré qu'il ne convenait pas de diminuer le taux de la redevance d'assainissement, principale recette du budget du service de l'assainissement, d'autant plus que d'importants travaux devront être engagés dans les années qui viennent.

Madame le Maire reprenant sa place en séance, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2009 du comptable en tous points semblable au compte administratif 2009.

.../...

## COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2009 – LOTISSEMENTS

Hors la présence de Madame le Maire, sous la présidence de Monsieur MORTEAU, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif 2009 qui peut se résumer ainsi :

libellé	fonctionnement		investissement	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
résultats reportés de 2007	-	3697.29	-	-
Résultats reportés de 2008	-	13.28	862 411.09	-
opérations de l'exercice	922 461.62	922 448.34	763 373.73	700 571.59
résultat	922 461.62	926 158.91	1 625 784.82	-
résultat de clôture	-	<b>3697.29</b>	<b>925 213.23</b>	-

Madame le Maire reprenant sa place en séance, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2009 du comptable en tous points semblable au compte administratif 2009.

### AFFECTATION DES RÉSULTATS 2009 DE LA COMMUNE

Sur la proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, affecte les résultats définitifs 2009 de fonctionnement et d'investissement comme suit :

#### Section de fonctionnement

002 excédent antérieur reporté

76 546.67 €

#### Section d'investissement :

001 solde d'exécution d'investissement reporté

- 534 206.50 €

1068 excédents de fonctionnement

913 643.58 €

.../...

## **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2009 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Sur la proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, affecte les résultats définitifs 2009 de fonctionnement et d'investissement du service de l'assainissement comme suit :

### **Section d'investissement :**

Article 001 excédent d'investissement reporté	109 797.44€
Article 1068 réserves	201 706.07€

## **DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2010**

Madame le Maire et Monsieur BODET rappellent au conseil municipal qu'un débat d'orientations budgétaires doit obligatoirement avoir lieu dans les communes de plus de 3500 habitants dans les deux mois précédant le vote du budget. Ce débat n'a pas pour objet de déterminer précisément chaque chapitre du budget mais de définir les orientations au niveau de l'investissement et les choix de financement : Autofinancement, Emprunt, fiscalité. Madame le Maire et Monsieur BODET indiquent que le tableau des investissements ci-dessous, n'arrête pas les programmes qui seront effectivement retenus mais se contente d'énumérer des propositions.

Monsieur BODET donne toutes explications complémentaires relatives à la construction du terrain de football ; procédure, nature des subventions attendues, avancement des dossiers. Il précise que ces informations ont été portées à la connaissance des dirigeants du Football Club Essartais la semaine dernière et ont été particulièrement appréciées.

Madame DELAIRE en fait de même pour le dossier de construction du nouveau CLSH.

Madame le Maire précise que les dépenses de voirie sont importantes ; Monsieur ALTARE ajoute que certains programmes de voirie n'ont pas été retenus car la dépense globale aurait été trop importante. Il précise que, compte-tenu du kilométrage de voiries communales – 118 km -, il serait nécessaire d'en refaire environ 10 km par an, ce que le budget ne peut absorber.

.../...

<i>programmes</i>	<i>Crédits nouveaux</i>	<i>reports</i>	<i>totaux</i>	<i>Restes à réaliser recettes</i>	<i>Recettes nouvelles</i>
<i>Église</i>	Travaux		<i>1000.00</i>	<i>1000.00</i>	
<i>bibliothèque</i>	informatique	<i>5200.00</i>		<i>5200.00</i>	
	Automatisation porte toilettes Capéterie	<i>1200.00</i>		<i>1200.00</i>	
<i>Donjon</i>	couverture	<i>4400.00</i>		<i>4400.00</i>	
<i>Multi-accueil</i>	Détection des fumées	<i>1950.00</i>		<i>1950.00</i>	
	Bac à sable	<i>420.00</i>		<i>420.00</i>	
	Dalles de sol polyuréthane 20 m²	<i>850.00</i>		<i>850.00</i>	
	Armoire/vestiaire	<i>235.00</i>		<i>235.00</i>	
	Corbeille murale	<i>145.00</i>		<i>145.00</i>	
	Armoire à pharmacie	<i>468.00</i>		<i>468.00</i>	
	Pèse-bébés	<i>172.00</i>		<i>172.00</i>	
<i>Cimetière</i>	<i>Revêtement des allées</i>	<i>29000.00</i>	<i>4845.25</i>	<i>33845.25</i>	
<i>pôle des services de proximité</i>	Travaux		<i>125 000.00</i>	<i>125 000.00</i>	
	Armoire froide	<i>1000.00</i>		<i>1000.00</i>	
	Frigo + micro-ondes + plaques	<i>800.00</i>		<i>800.00</i>	
<i>Divers ERP</i>	<i>Blocs secours et télécom</i>	<i>2600.00</i>		<i>2600.00</i>	
<i>environnement</i>	<i>Diverses opérations</i>	<i>10000.00</i>		<i>10000.00</i>	<i>.../...</i>

<b>Divers réseaux</b>	<i>Extension réseau élec + téléphone La Martinière</i>	4140.00		4140.00		
	<i>Branchement eau potable terrain Macrez</i>	4600.00		4600.00		
<b>Groupe scolaire</b>	<i>Travaux</i>		8000.00	8000.00		
	<i>Subvention Région</i>				100 000.00	
	<i>Organigramme clés</i>	5500.00		5500.00		
	<i>Bloc porte coupe-feu</i>	550.00		550.00		
	<i>Réchauffage canalisations eau potable</i>	8000.00		8000.00		
	<i>VMC sanitaires garçons</i>	1400.00		1400.00		
	<i>Remplacement châssis simple vitrage</i>	20000.00		20000.00		
	<i>Gâche électrique sur portillon</i>	1400.00		1400.00		
	<i>Supports basket</i>	1200.00		1200.00		
	<i>Divers matériels</i>	10 000.00		10 000.00		
<b>Éclairage public</b>	<i>Report 2009</i>		5915.00	5915.00		
	<i>Eclairage parking cimetièr</i>	3000.00		3000.00		
	<i>Coffrets/prises parking cimetièr</i>	3000.00		3000.00		
	<i>Commandes radiolite</i>	5000.00		5000.00		
<b>Enfouissement = fonctionnement</b>	<i>Diverses opérations</i>	44 000.00		44 000.00		
<b>Matériel</b>	<i>extincteurs</i>		770.00	770.00		
	<i>Autres matériels</i>		5330.00	5330.00		
	<i>Informatique multi accueil</i>		1558.83	1558.83		
	<i>Tracteur (remplacement du Kubota)</i>	26000.00		26000.00		
	<i>Fraise AR rotovateur</i>	3900.00		3900.00		
	<i>Tables salle des fêtes</i>	3800.00		3800.00		
	<i>Armoire produits phytosanitaires</i>	540.00		540.00		
	<i>Armoire produits peinture</i>	1080.00		1080.00		
	<i>Cuve à fioul services techniques</i>	2200.00		2200.00		
	<i>Taille haies</i>	320.00		320.00		
	<i>Perceuse/visseuse sans fil</i>	660.00		660.00		
	<i>Marteau perforateur</i>	1200.00		1200.00		
	<i>Souffleur à feuilles</i>	600.00		600.00		
	<i>Chargeur de batteries</i>	260.00		260.00		
	<i>Tête de taille-haies</i>	280.00		280.00		
	<i>Tronçonneuse à béton</i>	840.00		840.00		
	<i>Aspiratrice poussières et sciure</i>	350.00		350.00		
<b>Complexe sportif</b>	<i>Réhabilitation tennis couvert</i>		150 000.00	150 000.00		
	<i>Construction 3è football</i>	250000.00		250000.00		125625.00
	<i>Autorisation de programme et crédits de paiements</i>					
	<i>Aérothermes salle de judo</i>	10000.00		10000.00		
	<i>Aération combles salle de judo</i>	4850.00		4850.00		
	<i>Chasses d'eau sanitaires</i>	2400.00		2400.00		.../...

	<i>2 buts rabattables</i>	<i>2200.00</i>		<i>2200.00</i>		
	<i>Aco drains piste athlétisme</i>	<i>8800.00</i>		<i>8800.00</i>		
<i>Bâtiments divers</i>	<i>Construction nouveau CLSH constructions</i>	<i>81 000.00</i>	<i>45 000.00</i>	<i>126 000.00</i>		
	<i>Modification locaux scétauroute pour billard</i>	<i>4000.00</i>		<i>4000.00</i>		
<i>Mairie</i>	<i>informatique</i>	<i>5000.00</i>	<i>3900.00</i>	<i>8900.00</i>		
<i>Voirie</i>	<i>Avenue de la Promenade</i>	<i>173867.69</i>	<i>298 450.00</i>	<i>472317.69</i>		<i>20 000.00</i>
	<i>Busage EP terrain CHARNEAU</i>	<i>4800.00</i>		<i>4800.00</i>		
	<i>Route des Sables avaloir supplémentaire Rémy SEILLIER</i>	<i>1000.00</i>		<i>1000.00</i>		
	<i>Réseaux EU et EP impasse Batiot</i>	<i>10000.00</i>		<i>10000.00</i>		
	<i>Route de la Merlatière</i>	<i>125000.00</i>		<i>125000.00</i>		
	<i>Renforcement Pied de Frais</i>	<i>26880.00</i>		<i>26880.00</i>		
	<i>Reprofilage Petit Beauregard</i>	<i>43800.00</i>		<i>43800.00</i>		
	<i>Reprofilage la Cambronnière</i>	<i>31700.00</i>		<i>31700.00</i>		
	<i>Acquisition de panneaux</i>	<i>25000.00</i>		<i>25000.00</i>		
	<i>Barrières parking collège</i>	<i>2400.00</i>		<i>2400.00</i>		<i>1500.00</i>
	<i>Remplacement de PI</i>	<i>1870.00</i>		<i>1870.00</i>		
	<i>Mobilier urbain divers</i>	<i>5000.00</i>		<i>5000.00</i>		
	<i>13450.00</i>			<i>13450.00</i>		
<i>Malta</i>	<i>report</i>					
	<i>Démolition/réaménagement</i>		<i>62 435.00</i>	<i>62 435.00</i>		
<i>emprunt</i>						
<i>Ventes immobilières</i>	<i>camping</i>				<i>243 000.00</i>	
	<i>Ancienne école rue Jules Ferry</i>					<i>176 000.00</i>
	<i>SONOCOUP</i>					<i>270 000.00</i>
<b>TOTAL</b>		<i>1 045 277.69</i>	<i>721 757.08</i>	<i>1 767 034.77</i>	<i>343 000.00</i>	<i>593125.00</i>
						<i>936125.00</i>

Le conseil municipal, sur proposition de Madame le Maire et de Monsieur BODET, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 1 voix contre, décide de préparer le budget 2010 en limitant les programmes annuels ou pluriannuels nouveaux, sans augmentation de la pression fiscale et en utilisant au maximum l'autofinancement

**FIXATION DES TAUX DE LA TAXE D'HABITATION, DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BATIES, DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BATIES ET DU TAUX RELAIS DE LA PREMIÈRE COMPOSANTE PERMETTANT LA DÉTERMINATION DE LA COMPENSATION RELAIS DE TAXE PROFESSIONNELLE**

.../...

Sur la proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux 2010 de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties aux valeurs suivantes :

- TH 13.76%
- FB 13.96%
- FNB 40.53%

Et décide également de maintenir à 9.38% le taux relais de la première composante permettant la détermination de la compensation relais de la taxe professionnelle.

### **MISE EN PLACE DE LA PARTICIPATION POUR NON RÉALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT**

Sur la proposition de Monsieur ALTARE, et après qu'il lui eût rappelé que :

- l'article 12 du règlement du PLU approuvé de la commune édicte des obligations à respecter en matière de stationnement,
- L'article L 123-1-2 du code de l'urbanisme prévoit cependant que lorsque le bénéficiaire du permis ou de la décision de non-opposition à une déclaration préalable ne peut pas satisfaire aux obligations en matière de stationnement édictées par le PLU, il peut être tenu quitte de ses obligations en justifiant, pour les places qu'il ne peut réaliser lui-même, soit de l'obtention d'une concession à long terme dans un parc public de stationnement existant ou en cours de réalisation et situé à proximité de l'opération, soit de l'acquisition de places dans un parc privé de stationnement répondant aux mêmes conditions.
- En l'absence d'un tel parc, le bénéficiaire du permis ou de la décision de non-opposition à une déclaration préalable peut être tenu de verser à la commune une participation en vue de la réalisation de parcs publics de stationnement dans les conditions définies à l'article L 332-7-1 du code de l'urbanisme,
- Le montant de cette participation, dont les modalités de recouvrement sont prévues par les articles R 332-17 et suivants du code de l'urbanisme, ne peut excéder un plafond actuellement fixé à 13 480.91 €uros par place de stationnement, et peut être unique pour l'ensemble du territoire communal ou différencié selon les quartiers,

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 2000.00 (deux mille) €uros le montant de la participation pour non réalisation d'aires de stationnement qui sera demandée par place de stationnement manquante.

Dit que ce montant sera automatiquement réactualisé au 1<sup>er</sup> novembre de chaque année en fonction de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction.

Cette mesure entrera en vigueur à compter du 25 mars 2010 et s'appliquera aux décisions prises ultérieurement.

La présente délibération sera affichée en mairie et publiée au moyen d'un avis dans deux journaux diffusés dans le département.

### **CONSTRUCTION DU 3<sup>ème</sup> TERRAIN DE FOOTBALL – MISE EN PLACE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT**

Sur le rapport de Monsieur RIFFAUD, le conseil municipal, par 24 voix pour et 1 voix contre, Décide :

.../...

1. de voter le montant de l'autorisation de programme pour les travaux de construction du 3<sup>ème</sup> terrain de football et la répartition des crédits de paiement comme suit :

- Montant global de l'autorisation de programme 830 000.00 Euros
- Crédits de paiement 2010 250 000.00 Euros
- Crédits de paiement 2011 580 000.00 Euros

2. que les reports de crédits de paiement 2010 se feront automatiquement sur les crédits de paiements 2011, et rappelle que les dépenses correspondantes seront équilibrées par l'utilisation du FCTVA, l'autofinancement et éventuellement le recours à l'emprunt.

### **ATTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRE DE SUBVENTIONS**

Sur le rapport de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité attribue les subventions suivantes à l'Amicale des Sapeurs Pompiers et au Tennis de Table Essartais comme suit :

- Amicale des Sapeurs-pompiers 1250.00 Euros
- Tennis de Table Essartais 1000.00 Euros

Monsieur RIFFAUD précise qu'en ce qui concerne le Tennis de Table Essartais, le calcul a été établi en fonction du barème déterminé par Yves MARCHEZ, mais que le montant a été arrondi à 1000 Euros en compensation du fait que l'an passé, le TTE avait dû prêter sa salle pour une manifestation et avait été pénalisé pour n'avoir pu organiser un match.

Monsieur MORTEAU intervient et précise que le nouveau Comité des Fêtes qui vient d'être créé sollicitera probablement une subvention car il redémarre sans moyens.

### **SECOURS AUX COMMUNES VENDÉENNES SINISTRÉES PAR LA TEMPÊTE XYNTHIA**

Sur la proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, par 22 voix pour et 3 abstentions, décide de verser un secours de 2000 (deux mille) Euros sur le compte spécifiquement ouvert par l'association des Maires de Vendée.

### **MISE EN PLACE ET ORGANISATION D'UN SYSTÈME D'ASTREINTES AUX SERVICES TECHNIQUES**

Sur la proposition de Madame le Maire, selon les textes en vigueur, et après avis favorable du Comité Technique Paritaire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide à compter de la présente délibération de la mise en place et de l'organisation d'un système d'astreintes aux services techniques, précise que le personnel des services techniques pourra choisir l'indemnisation ou la compensation des astreintes de même que l'indemnisation ou la compensation des interventions sous astreinte. Ces choix seront valables pour l'année civile. Toute modification de ces choix devra intervenir le 15 décembre au plus tard, et dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget et précise que l'information nécessaire sera faite auprès des services concernés. .../...

## **CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET D'UN CENTRE DE LOISIRS – VALIDATION DU PROGRAMME – LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE RECHERCHE DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE**

Sur le rapport de Madame DELAIRE, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide d'adopter le programme présenté pour un estimatif de travaux de 700 000.00 € HT (phase 1 – centre de loisirs) et de 851 000.00 € ht (phase 2 – restaurant scolaire),

Décide de lancer la procédure adaptée pour le choix du maître d'œuvre, du bureau de contrôle technique, du coordinateur SPS, et de la société de reprographie des documents des travaux de la phase n° 1

Autorise Madame le maire à solliciter l'ensemble des subventions auxquelles ce programme est éligible et à signer tous documents y afférents, S'engage à inscrire au budget 2010 les crédits nécessaires relatifs à la maîtrise d'œuvre *de la phase n° 1* (centre de loisirs).

Madame BODET se fait préciser la localisation du bâtiment ; Madame DELAIRE répond qu'il sera construit à proximité du groupe scolaire Gaston Chaissac.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Madame le Maire fait part des remerciements de l'association des Amis du Vieux Château pour la subvention qui lui a été accordée et transmet l'invitation à l'ensemble des manifestations qu'elle organisera.

Monsieur BRIEAU informe que 218 personnes se sont présentées à la collecte de sang qui a eu lieu le 25 janvier dernier et que 194 ont été prélevées. Madame VERDEAU ajoute que la prochaine collecte se déroulera la semaine prochaine à Sainte-Cécile.

Madame DELAIRE rappelle l'inauguration des Sani-chiens samedi 27 mars à 10h30 dans le parc Saint-Michel, et la chasse aux œufs le 11 avril à partir de 15 heures.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 25 minutes.